

Compte rendu de séance

Séance du 23 Avril 2014

L' an 2014 et le 23 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Chantal Beurienne, Maire.

Présents : Mmes : BEAUDHUY NICOLE, BEURIENNE Chantal, ECHARD-LISA ELISABETH, FAVIER GWENAELLE, HASCOAT NATHALIE, LAUNAY MONIQUE, POTHIER CORINNE, SIMON SYLVIE, MM : CHASLINE JOEL, GUERTON BRUNO, JOULIN DAVID, LAVERTON THIERRY, LE MOING JAMES, PERSONYRE JOEL, VAN BELLE JACQUES

Excusés : Mmes FAVIER GWENAELLE (Procuration David Joulin), HASCOAT NATHALIE (Procuration Chantal Beurienne)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 18/04/2014

Date d'affichage : 18/04/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture du Loiret
le : 25/04/2014

et publication ou notification
du : 25/04/2014

A été nommé(e) secrétaire : LAUNAY Monique

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

PARTICIPATION AUX CLASSES DE DECOUVERTE - 2014-19
TAUX D'IMPOSITION FISCALITE DIRECTE LOCALE - 2014-20
AFFECTATION DE RESULTAT 2013 - BUDGET PRINCIPAL 2014 - 2014-21
APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2014 - 2014-22
AFFECTATION DE RESULTAT 2013 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - 2014-23
APPROBATION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2014 - 2013-24

PARTICIPATION AUX CLASSES DE DECOUVERTE

réf : 2014-19

Suite aux courriers de l'école élémentaire de Neuville Aux Bois et de l'école privée Saint Joseph de Neuville Aux Bois relatives à une demande de participation de la Mairie aux classes de découverte en faveur d'enfants domiciliés à Saint Lyé la Forêt :

- Selma M'ghibch, (Ecole Saint Joseph)
- Amélie Souchay, (Ecole Saint Joseph)
- Edgar Daudois-Liche, (Ecole publique de Neuville Aux Bois)

Le Maire propose de participer aux classes de découverte des deux écoles à hauteur de 86 € par enfant, soit 258 €.

Joël Personyre demande si la Commune de Neuville-Aux-Bois participe aux classes de découverte de ces deux écoles, car dans ce cas il y aurait une double participation. Corinne Pothier répond que la Commune de Neuville-Aux-Bois ne participe jamais aux classes de découverte.

Considérant que les enfants concernés par cette participation résident à Saint Lyé la Forêt sans être inscrits à l'école élémentaire de la Commune,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

REFUSE, à la majorité, d'accorder une participation financière aux classes de découverte des écoles citées ci-dessus.

A la majorité (pour : 6 contre : 4 abstentions : 5)

TAUX D'IMPOSITION FISCALITE DIRECTE LOCALE

réf : 2014-20

Le Maire expose l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 et propose d'appliquer le coefficient 1 de variation proportionnelle, dans ce cas les taux resteraient inchangés.

Les taux 2013 étaient les suivants:	Les taux 2014 sont donc les suivants :
- taxe d'habitation: 11.33%	- taxe d'habitation: 11.33%
- taxe foncière (bâti): 18.69%	- taxe foncière (bâti): 18.69%
- taxe foncière (non bâti): 43.57%	- taxe foncière (non bâti): 43.57%

Soit un produit de recettes fiscales attendu de 293 407 € en cas de non modification des taux actuels.

Considérant que les investissements de l'exercice 2014 ne nécessitent pas une augmentation des taux pour être financés,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

ADOpte, à l'unanimité, le coefficient 1 de variation proportionnelle,

CONSERVE les taux d'imposition actuels.

- Taxe d'habitation : 11.33 %
- Taxe foncière bâti : 18.69 %
- Taxe foncière non bâti : 43.57 %

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DE RESULTAT 2013 - BUDGET PRINCIPAL 2014

réf : 2014-21

La section d'investissement du compte administratif 2013 affiche un excédent de : **14 381.15 €**.

La section de fonctionnement du compte administratif 2013 affiche un excédent de : **512 263.27 €**.

Celui-ci peut-être au choix, en fonction des besoins, pour partie ou en totalité :

- affecté obligatoirement en Investissement d'une part pour couvrir le capital d'emprunt, si les recettes d'investissement sont insuffisantes, d'autre part pour combler un déficit d'investissement antérieur ;
- reporté en fonctionnement si les dépenses prévues sont supérieures aux recettes ;
- capitalisé en investissement, si les recettes de fonctionnement prévues suffisent à financer les dépenses, et si la commune souhaite préparer de l'autofinancement d'investissement.

Dans le cas du budget 2014, le budget présenté propose de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement du résultat de l'exercice 2013 en recette de fonctionnement et d'investissement. La capacité d'autofinancement restante est donc de : **372 084.87 €**

5

Affectation du résultat 2013 :

- Résultat d'investissement reporté : 14 381 € (Recette d'investissement)
- 002 Résultat de fonctionnement reporté : 572 263 € (Recette de fonctionnement)
- 021 Virement de la section de fonctionnement = 372 084.87 € (Recette d'investissement)
- 023 Virement à la section d'investissement = 372 084.87 € (Dépense de fonctionnement)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2013 du budget principal comme suit :

Affectation du résultat 2013 :

- 001 Résultat d'investissement reporté : 14 381 € (Recette d'investissement)
- 002 Résultat de fonctionnement reporté : 572 263 € (Recette de fonctionnement)
- 021 Virement de la section de fonctionnement = 372 084.87 € (Recette d'investissement)
- 023 Virement à la section d'investissement = 372 084.87 € (Dépense de fonctionnement)

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2014

réf : 2014-22

Mme Chantal Beurienne, Maire de Saint Lyé la Forêt, présente les restes à réaliser, les nouveaux investissements 2014 ainsi que les recettes et les dépenses de fonctionnement. (Cf budget primitif 2014 et tableaux récapitulatif des investissements)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chap. D 20	14 700.00 €	Chap. R 021	372 084.87 €
Chap. D 21	77 587.00 €	Chap. R 040	1 684.00 €
Chap. D 23	100 000.00 €	Chap. R 10	135 839.50 €
Chap. D16	83 895.00 €	Chap. R 13	0.00 €
Chap. D 001	0.00 €		
Chap. D 020	170 817.80 €		
RAR dépenses	76 989.57 €	RAR recette	0.00 €
TOTAL DEPENSES	= 523 989.37 €	TOTAL RECETTES =	523 989.37 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chap. D 011	268 274.00 €	Chap. R 002	512 263.00 €
Chap. D 012	301 900.00 €	Chap. R 013	10 000.00 €
Chap. D 014	5 800.00 €	Chap. R 70	6 500.00 €
Chap. D 023	372 084.87 €	Chap. R 73	342 607.00 €
Chap. D 042	1 684.00 €	Chap. R 74	218 168.00 €
Chap. D 65	114 105.00 €	Chap. R 75	24 000.00 €
Chap. D 66	46 385.13 €	Chap. R 77	150.00 €
Chap. D 67	3 455.00 €		
TOTAL DEPENSES	= 1 113 688.00 €	TOTAL RECETTES	= 1 113 688.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DE RESULTAT 2013 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

réf : 2014-23

La section d'investissement du compte administratif 2013 affiche un excédent de : **57 686 €**.
il est obligatoirement reporté en investissement.

La section de fonctionnement du compte administratif 2013 affiche un excédent de : **111 408.78 €**.

Celui-ci peut-être au choix, en fonction des besoins, pour partie ou en totalité :

- affecté obligatoirement en Investissement d'une part pour couvrir le capital d'emprunt, si les recettes d'Investissement sont insuffisantes, d'autre part pour combler un déficit d'investissement antérieur ;
- reporté en Fonctionnement si les dépenses prévues sont supérieures aux recettes ;
- capitalisé en Investissement, si les recettes de Fonctionnement prévues suffisent à financer les dépenses, et si la commune souhaite préparer de l'autofinancement d'investissement.

Dans le cas du budget 2014, le budget présenté propose de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement du résultat de l'exercice 2013 en recette de fonctionnement et d'investissement. La capacité d'autofinancement restante est donc de : **102 008.75 €**

Affectation du résultat 2013 :

- 001 : Résultat d'investissement reporté : 57 686 € (Recette d'investissement)
- 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 111 408 € (Recette de fonctionnement)
- 021 Virement de la section de fonctionnement = 102 008.75 € (Recette de fonctionnement)
- 023 : Virement à la section d'investissement = 102 008.75 € (Dépense de fonctionnement)

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2013 du budget du service de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Affectation du résultat 2013 :

- 001 : Résultat d'investissement reporté : 57 686 € (Recette d'investissement)
- 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 111 408 € (Recette de fonctionnement)
- 021 Virement de la section de fonctionnement = 102 008.75 € (Recette de fonctionnement)
- 023 : Virement à la section d'investissement = 102 008.75 € (Dépense de fonctionnement)

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2014

réf : 2013-24

Mme Chantal Beurienne, Maire de Saint Lyé la Forêt, présente les restes à réaliser, les nouveaux investissements 2014 ainsi que les recettes et les dépenses de fonctionnement. (Cf budget primitif 2014 et tableaux récapitulatif des investissements)

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chap. D 20	63 000.00 €	Chap. R 021	102 008.75 €
Chap. D 21	55 124.00 €	Chap. R 040	33 166.25 €
Chap. D 23	130 591.00 €	Chap. R 10	45 765.00 €

Chap. D16	2 247.00 €	Chap. R 001	57 686.00 €
RAR dépenses	0.00 €	RAR recettes	0.00 €
TOTAL DEPENSES	= 250 962.00 €	TOTAL RECETTES	= 250 962.00 €

DEPENSES		RECETTES	
Chap. D 011	73 000.00 €	Chap. R 002	111 408.00 €
Chap. D 012	5 500.00 €	Chap. R 70	139 400.00 €
Chap. D 014	23 006.00 €		
Chap. D 023	102 008.75 €		
Chap. D 042	33 166.25 €		
Chap. D 65	3 300.00 €		
Chap. D 66	8 427.00 €		
Chap. D 67	2 400.00 €		
TOTAL DEPENSES	= 250 808.00 €	TOTAL RECETTES	= 250 808.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- La Mairie est saisie d'une demande de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente par Madame Chauveau, présidente de l'association "David au delà de la vie", pour organiser un séminaire où seront présent des habitants de Saint Lyé la Forêt.

Le Conseil Municipal ne voit aucune objection à la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente dans la mesure où c'est une demande d'une association loi 1901.

- Madame le Maire informe les conseillers d'une réunion avec M. Marchon, l'entreprise Wagner et IRH à la station d'épuration le 12 mai à 14 heures.

- Le Maire informe le conseil qu'il devra prendre une délibération de déclassement pour la vente de la venelle communale et fournir un état de géomètre au notaire.

- Permanence pour l'élection européenne du 25 mai 2014 :

8h-11h30 : David Joulin, Elisabeth Echard-Lisa, Joël Personyère.

11h30-15h : Joël Chasline, Bruno Guerton, Chantal Beurienne.

15h-18h : Monique Launay, James Le Moing, Sylvie Simon.

Séance levée à: 22h00

En mairie, le 25/04/2014
Le Maire
Chantal BEURIENNE

